



situation precare pour ne pas payer une pension alimentaire

Par **juliette26**, le **13/07/2008** à **15:14**

depuis 8 ans la pension alimentaire pour mes 2 enfants etaient preleve par la caf sur le salaire de mon ex conjoint qui travaille depuis 20 ans dans le service public
le mois prochain il prend un conge sans solde de 3 ans pour s'essayer ailleurs
je vais perdre la pension alimentaire pour mes 2 enfants
il ne souhaite pas dire ni pour qui ni combien sera son salaire
a-t-il le droit de mettre sa situation professionnelle entre parenthese sans s'assure d'honorer son devoir de subsidence?. je precise que pendant 7 ans il a peu donne signe de vie à ses enfantst

Par **Tisuisse**, le **13/07/2008** à **23:18**

En cas d'interruption de versement de la PA, puisque vous avez un jugement en votre faveur, voyez un huissier. Lui, possède des capacités de recherches puis de saisie que nous, simple administré lambda, n'avons pas.